ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/MEX/158
13 juin 2000

(00-2325)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires Original: espagnol

NOTIFICATION

1.	**Membre de l'Accord adressant la notification:** MEXIQUE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** Ministère de la santé
3.	**Produits visés (prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC, les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant). Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** Cacao et ses dérivés
4.	**Intitulé et nombre de pages du texte notifié:** Projet de norme officielle mexicaine PROY-NOM-186-SSA1-2000 – Biens et services – Cacao et ses produits et dérivés: I) Cacao, II) Chocolat, III) Dérivés. Spécifications sanitaires. Désignation commerciale (16 pages)
5.	**Teneur:** Spécifications sanitaires que doivent respecter le cacao et ses produits et dérivés ainsi que les produits élaborés avec des ingrédients ou selon des procédés semblables, ou présentant un aspect semblable. Établissement de la désignation générique et spécifique des produits visés. Cette norme officielle mexicaine sera d'application obligatoire sur le territoire national pour les personnes physiques ou morales ayant pour activité la transformation ou l'importation de ces produits.
6.	**Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [ ] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [ ] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites**
7.	**Il n'existe pas de norme, directive ou recommandation internationale [X].** **S'il existe une norme, directive ou recommandation internationale, en donner la référence correcte et indiquer brièvement en quoi le texte notifié est différent:** Texte partiellement équivalent aux normes Codex Stan 141-1983, Codex Stan 105-1981, Codex Stan 87-1981 et Codex Stan 86-1981
8.	**Documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:** Journal officiel de la Fédération du 24 mai 2000 (disponible en espagnol)
9.	**Date projetée pour l'adoption:** À déterminer
10.	**Date projetée pour l'entrée en vigueur:** À déterminer

. /.

11.	**Date limite pour la présentation des observations:** 22 juillet 2000 **Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point national d'information ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:**
12.	**Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point national d'information ou adresse, numéro de téléfax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** Site web: http://www.secofi.gob.mx/dgn1.html (*Catálogo de Normas*)